

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 10 (1939)

Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L'A.D.I.J.

PARAÎSSANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administra-
tion : M. R. STEINER
Delémont — Tél. 383/4

Présidence de l'A.D.I.J.:
M. F. REUSSER
Moutier — Tél. 9.40.07

Caissier de l'A.D.I.J. :
M. H. FARRON
Delémont — Tél. 161

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50. — **annonces** : S'adresser au Secrétariat de l'A.D.I.J., Delémont.

SOMMAIRE:

Les principales causes de l'endettement des communes de la région horlogère.
Communications officielles. — Annexes.

Les principales causes de l'endettement des communes de la région horlogère

Il est bon, dans un moment où la situation financière des communes de la région horlogère fait l'objet de discussions au sein des autorités, de faire le point et de voir d'où provient cet état malheureux dans lequel se trouvent les finances de plusieurs communes.

Tout d'abord constatons avant toute autre considération que les porte-paroles des communes intéressées ont rendu depuis longtemps le gouvernement attentif aux conséquences certaines sur les finances communales de la répartition des charges de chômage. Déjà dans les années 1932, 1933 et 1934, ceux qui étaient aux responsabilités dans nos communes voyaient l'aboutissement certain de la politique financière pratiquée à leur égard. Ils ont une fois ou l'autre scandalisé des personnages officiels en déclarant que ce qu'ils désiraient ce n'était pas l'ouverture de crédits et la possibilité de contracter de nouvelles dettes, mais bien plutôt de pouvoir cesser cette politique d'emprunt qui finirait inévitablement par une débâcle financière. Les communes voulaient et veulent encore maintenant être des débitrices honnêtes et elles ne demandent pas à pouvoir contracter des engagements financiers allant au-delà de leur possibilité.